

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, du
redressement productif et du numérique

Arrêté du 12 mai 2014

portant nomination au Conseil national de la consommation et au bureau du Conseil national de la consommation

NOR : ERNC1406555A

La secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu les articles D. 511-1 à D. 511-17 du code de la consommation ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au Conseil national de la consommation au titre du « collège des consommateurs et usagers » :

en qualité de membres titulaires

- Sur proposition de l'A.D.E.I.C. (Association de défense, d'information et d'éducation du consommateur) : M. Mercier (Patrick).
- Sur proposition de l'A.F.O.C. (Association Force Ouvrière Consommateurs) : Mme Derobert-Masure (Martine).
- Sur proposition de l'A.L.L.D.C. (Association Léo Lagrange de Défense des consommateurs) : Mme Coly-Dufourt (Ludivine).
- Sur proposition de la C.G.L. (Confédération générale du logement) : M. Fréchet (Michel).
- Sur proposition de la C.L.C.V. (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie) : Mme Mader (Reine-Claude).
- Sur proposition du C.N.A.F.A.L. (Conseil national des associations familiales laïques) : M. Messey (Manuel).
- Sur proposition de la C.N.A.F.C. (Confédération nationale des associations familiales

catholiques) : M. Wallut (Laurent).

- ☞ Sur proposition de la C.N.L. (Confédération nationale du logement) : Mme Rinaldo (Corinne).
- Sur proposition de la C.S.F. (Confédération syndicale des familles) : Mme Cohen (Elsa).
- Sur proposition de Familles de France : Mme Labouysse-Laleu (Isabelle).
- ☞ Sur proposition de Familles rurales : Mme Jannet (Chantal).
- ☞ Sur proposition de la F.N.A.U.T. (Fédération nationale des associations d'usagers des transports) : M. Noblet (Patrick).
- Sur proposition de l'INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés -Confédération générale du travail) : M. Faucon (Arnaud).
- Sur proposition de l'UFC-QUE CHOISIR (Union fédérale des consommateurs Que Choisir) : M. Bazot (Alain).
- ☞ Sur proposition de l'U.N.A.F. (Union nationale des associations familiales) : Mme Blanc (Marie-Andrée).

en qualité de suppléants

- Sur proposition de l'A.D.E.I.C. (Association de défense, d'information et d'éducation du consommateur) : M. Douare (Claude).
- Sur proposition de l'A.F.O.C. (Association Force Ouvrière Consommateurs) : M. Bilquez (Flavien).
- ☞ Sur proposition de l'A.L.L.D.C. (Association Léo Lagrange de Défense des consommateurs) : M. Lagac (Marc).
- Sur proposition de la C.G.L. (Confédération générale du logement) : M. Pavlovic (Stéphane).
- Sur proposition de la C.L.C.V. (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie) : Mme Perrois (Sandrine).
- Sur proposition du C.N.A.F.A.L. (Conseil national des associations familiales laïques) : M. Rico (Claude).
- Sur proposition de la C.N.A.F.C. (Confédération nationale des associations familiales catholiques) : M. Boisseau (Claude).
- ☞ Sur proposition de la C.N.L. (Confédération nationale du logement) : M. Debeneix (Gérard).
- Sur proposition de la C.S.F. (Confédération syndicale des familles) : Mme Koné (Aminata).
- Sur proposition de Familles de France : Mme Yacovou (Estelle).
- Sur proposition de Familles rurales : Mme Ziane (Nadia).

- Sur proposition de la F.N.A.U.T. (Fédération nationale des associations d'usagers des transports) : M. Debrincat (Marc).
- Sur proposition de l'INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés - Confédération générale du travail) : M. X
- Sur proposition de l'UFC-QUE CHOISIR (Union fédérale des consommateurs Que Choisir) : M. Musso (Cédric).
- Sur proposition de l'U.N.A.F. (Union nationale des associations familiales) : M. Therme (Rémi).

Article 2

Sont nommés au Conseil national de la consommation au titre du « collège des professionnels » :

en qualité de membres titulaires

Mme Albert-Deltheil (Francine).

M. Aldebert (Marc).

M. Astruc (Pierre).

Mme Barthomeuf-Lassire (Pascale).

M. Brunet (Christian).

M. de Carné (Olivier).

M. Cazaubon (Jean-Louis).

Mme Chapalain (Catherine).

M. Facon (Jean).

M. Gangneron (Etienne).

M. Gauthier (Jacques).

M. Gobier (Jean).

M. Gontier (Bernard).

M. Lebrun (Jacky).

M. Leclerc (Guy).

M. Llech (Paulin).

Mme Namade (Nathalie).

M. Perot (Bernard).

M. Poiget (Philippe).

M. Robert (Guy).

M. Rouvière (Gilles).

M. Saintavit (Jacques).

M. Salommez (Gérard).

M. Van Eeckhout (Arnaud).

en qualité de suppléants

M. Avignon (Franck).

Mme de Beaumont (Anne).

M. Belliard (Jean-François).

M. Buet (Jean-François).

M. Chevallier (François).

Mme Choux (Sandrine).

M. Cosnefroy (Jacques).

M. Duperret (Dominique).

M. Ernou (Frédéric).

Mme Fillaud (Isabelle).

M. Gazeau (Bruno).

M. Gras (Guy).

M. Heguy (Roland).

Mme Jentzer (Annick).

M. Jouglain (Bernard).

Mme Jugan (Amélie).

M. Lafont (Pierre).

M. Lerat (Richard).

M. Lolivier (Marc).

Mme Palle-Guillabert (Françoise).

Mme Rauzy (Cécile).

M. Salignac (Philippe).

Mme Talureau (Valérie).

Mme Uribarri (Christine).

Article 3

Sont nommés membres du bureau du Conseil national de la consommation :

au titre du « collège des consommateurs et usagers »

en qualité de titulaires

Mme Cohen (Elsa).

M. Faucon (Arnaud).

Mme Derobert-Masure (Martine).

Mme Jannet (Chantal).

Mme Mader (Reine-Claude).
M. Mercier (Patrick).
Mme Rinaldo (Corinne).

en qualité de suppléants

M. Bilquez (Flavien).
Mme Coly-Dufourt (Ludivine).
Mme Koné (Aminata).
Mme Labouysse-Laleu (Isabelle).
Mme Perrois (Sandrine).
M. Wallut (Laurent).
Mme Ziane (Nadia).

au titre du « collège des professionnels »

en qualité de titulaires

M. Astruc (Pierre).
Mme Chapalain (Catherine).
M. Gauthier (Jacques).
M. Lebrun (Jacky).
Mme Namade (Nathalie).
M. Saintavit (Jacques).
M. Salommez (Gérard).

en qualité de suppléants

M. Brunet (Christian).
M. De Carné (Olivier).
M. Lolivier (Marc).
Mme Jugan (Amélie).
M. Poiget (Philippe).
M. Solignac (Pierre).
M. Van Eeckhout (Arnauld).

Article 4

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait le 12 mai 2014

La secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat,
de la consommation et de l'économie sociale et solidaire

Valérie Fourneyron